



AssisesEthno.org

Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie  
en France  
Paris, 12-15 décembre 2007

Résumé des questions soulevées dans le « Hors-piste » du site AssisesEthno.org  
Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France. Paris, 12-15 déc. 2007.

Vincent Battesti  
mardi 20 novembre 2007



Hors-piste.

<http://assisesethno.org/spip.php?rubrique6>

La rubrique « Hors-piste » du site des *Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France* avait pour vocation de recueillir des interventions portant sur des sujets qui auraient été oubliés ou négligés par les organisateurs (les cinq débats définis à l'origine du projet des Assises). À ce titre, cette rubrique a joué son rôle :

« (...) pour ce qui est des questions liées aux procédures de recrutement (...), lorsqu'elles sont posées dans les autres espaces de débats, [elles] sont jugées hors propos. »

<http://assisesethno.org/spip.php?article78>

En effet, des amorces de débats se sont multipliées en plusieurs endroits (sans qu'ils fussent illégitimes pour autant) :

<http://assisesethno.org/spip.php?article52>

<http://assisesethno.org/spip.php?article53>

Ce document-ci ne résume que les débats poursuivis dans la rubrique « Hors-piste » et sert à alimenter les synthèses des autres débats (puisque le comité de préparation a décidé de s'en tenir, au cours des Assises de décembre, aux cinq débats initiaux).

Avec un abord légèrement décalé, l'article *La crise moderne de l'anthropologie : 1961-2007* est une bonne introduction à ce Hors-piste.

<http://assisesethno.org/spip.php?article112>

En 1961, Claude Lévi-Strauss, l'une des figures emblématiques de l'ethnologie française, expose dans la revue de l'UNESCO ce qu'il appréhende comme la crise moderne de l'anthropologie. L'article de Nicolas Puig nous le montre : pour Lévi-Strauss, les objets traditionnels d'études de l'anthropologie sont menacés et la discipline conséquemment dans sa pratique et sa légitimité.

L'anthropologie en crise aujourd'hui : c'est le constat récurrent des interventions dans ce Hors-piste, mais ce constat vise maintenant moins des problèmes de terrain que celui de sa pratique institutionnelle. Comment fonctionne l'anthropologie ou l'ethnologie en France ?

En France, il n'est guère envisagé de faire de la recherche dans cette discipline autrement qu'hébergé par une institution étatique : les anthropologues et ethnologues statutaires sont tous des fonctionnaires. Crise de légitimité — qui s'étendrait peut-être à toutes les sciences sociales — faisant (?), les nouvelles places sont toujours plus rares pour des candidats toujours plus nombreux à être formés par ces institutions.

Paradoxe ? On suppose souvent que les paradoxes ne sont qu'apparents... faut-il encore se les expliquer. Une première résolution se pose alors logiquement : contribuer à une meilleure connaissance de l'ethnologie telle qu'elle se fait.

Rubrique : **Ethnographions l'ethnologie en France**

<http://assisesethno.org/spip.php?rubrique15>

Par ailleurs, si crise il y a, le constat est qu'en période de crise les institutions s'adaptent, mais aussi qu'en période de pénurie (de postes, de budgets), le marché noir tend toujours à se développer. En cause, le fonctionnement (et la transparence de fonctionnement) des institutions de recherche en ethnologie (recrutement, distribution des rétributions symboliques et financières, etc.). Un commentaire ironique dira « *l'ethnologie/anthropologie est une petite entreprise familiale qui marche très bien* » malgré tout, mais puisque d'autres dépassent l'ironie pour appeler à « une réelle refondation de nos disciplines », une seconde résolution se pose alors aussi logiquement (en s'articulant sur la première) : améliorer le fonctionnement de l'ethnologie en France.

Rubrique : **Doléances. Rubrique de suggestions ouvertes pour servir l'ethnologie.**

<http://assisesethno.org/spip.php?rubrique14>

---

## Ethnographions l'ethnologie en France !

Une exigence, une urgence à réfléchir à notre discipline, à tourner notre regard réflexif sur nos propres démarches dans notre profession et notre discipline.

<http://assisesethno.org/spip.php?article68>

Une première approche érudite est celle déjà publiée dans le débat 2 de l'article de Régis Meyran *Pour une anthropologie historique de l'anthropologie*.

<http://assisesethno.org/spip.php?article26>

Ce que vise cette rubrique est cependant une ethnographie « réelle » du milieu de l'ethnologie contemporaine en France : tourner nos outils d'analyse sur notre propre milieu. La réflexivité de/sur notre discipline est alors centrale. L'ouvrage *Profession Anthropologue*, aux éditions William Blake (2004), est mentionné comme contribution à ce débat par son auteur Éric Chauvier.

L'article d'Alexandre Bonche veut expliciter le paradoxe du rapport formation/débouchés en ethnologie dans les universités et propose une conclusion cinglante : « Résultat, que je trouve catastrophique, plutôt que d'être un ascenseur social, l'Université fabrique de la précarité. Pire, elle a besoin de cette précarité pour fonctionner. »

<http://assisesethno.org/spip.php?article78>

Les commentaires des internautes sont tout autant désespérés : « Nous n'aurons jamais de réponse, car la remise en cause des fonctionnements — et même leurs simples exposés — ne font pas partie des objectifs des responsables des Assises, qui ne cherchent qu'à reproduire et protéger leurs privilèges. »

Ce sont les logiques sociales de pouvoirs qui sont aussi visées : « Je pense également que ces « assises » n'ont aucun intérêt si les ethnologues statutaires nient les rapports de pouvoir et de hiérarchie qu'ils reproduisent, au détriment des plus jeunes et des plus vulnérables, statutairement parlant. »

Le débat rebondit bientôt sur les *posts* du site de SLR (<http://www.sauvonslarecherche.fr>) qui vont dans le même sens au sujet de la loi sur l'autonomie des universités : « Le fonctionnement du vieux système par élection par les pairs nous a prouvé que les pairs en question avaient privatisé le système à leur propre avantage. »

D'autres remarquent (un commentaire signé Gabriel Preiss) que ce projet d'endo-ethnographie, difficile, est pourtant constitutif de la discipline : « Il s'agit d'une attitude toujours nouvelle qui allie une réflexion sur soi d'ordre éthique (...), avec la pratique d'une sociologie des mœurs (...) devant s'appliquer d'abord à soi, avant que les autres ne soient invités à se l'appliquer à eux-mêmes ». Mais « force est de constater l'échec de ce système ».

<http://assisesethno.org/spip.php?article78>

La question est approfondie à la lecture d'un rapport mentionné de la Mission pour l'ethnologie datée de 2001 : « il existe des marchés du travail relativement étanches et historiquement construits. Les plus anciens sont ceux de la recherche universitaire académique qui se développe en métropole avec la décolonisation et ceux des fédérations d'associations de type Arts et Traditions Populaires ; ensuite, pendant les années 70 et 80, ceux de l'écomuséographie et de la muséologie ; enfin, depuis dix ans, ceux des collectivités territoriales et des demandes privées. Les opportunités d'obtention d'un statut professionnel ont changé : les salariés de l'Éducation Nationale, de la Recherche, des associations deviennent proportionnellement plus rares face au nombre croissant de jeunes postulants ». Toute la conclusion de ce rapport est à lire. Elle relativise en tout cas l'actualité de la crise que nous traversons et surtout l'explique plus structurellement.

Rapport signalé ici :

<http://assisesethno.org/spip.php?article91>

Et la conclusion finalement est mise en ligne ici (avec l'accord de l'auteur) :

<http://assisesethno.org/spip.php?article114>

La place des femmes dans la discipline est évoquée par Éliane Daphy dans son article « *Les Femmes dans l'anthropologie sociale en France : quelques points de repère* ». Le constat est celui d'une parité non respectée et des effets de « plafonds de verre ».

<http://assisesethno.org/spip.php?article92>

Constats d'une nécessité de radiographier l'ethnologie en France...

Michel Rautenberg fait le point et demande : « Mais pourquoi n'avance-t-on donc pas ? Le surplace de la "professionnalisation" chez les ethnologues ».

<http://assisesethno.org/spip.php?article90>

Soulignant le mépris suscité dans la recherche par les questions patrimoniales et muséologiques et les métiers de la conservation et de la muséographie (qui ont pourtant autant de postes à offrir que l'Université en offre comme maître de conférence), l'auteur introduit un parallèle avec d'autres secteurs d'activités qui pourraient être professionnellement porteurs comme le tourisme, le marketing... « il y a des domaines plus ou moins "nobles" de l'ethnologie et malheureusement c'est dans les seconds que se trouvent les emplois possibles. » L'auteur ne formule qu'à peine son hypothèse — dire qu'elle est peu partagée est un euphémisme — : l'ethnologie ne désigne pas une discipline de recherche, mais un champ d'activité dont la recherche n'est qu'une des modalités possibles.

La question de la « professionnalisation » des ethnologues (sous-entendu : autrement que dans la recherche) est pourtant régulièrement posée : « l'ethnologie sous contrat », « les

ethnologues hors statuts », « les métiers de l'ethnologie » sont les thèmes de numéros du *Journal des anthropologues* (AFA) ou de journées de la SEF ou de l'Association Rhône-Alpes d'Anthropologie. « Le contenu de ces réunions change peu, les déclarations d'intention et les accusations (des institutions) abondent, et puis rien ou pas grand-chose : les professeurs continuent à encadrer toujours plus de thèses, et le nombre d'ethnologues docteurs en situation précaire continue d'augmenter. »

Benoît Fliche propose de revenir sur les candidatures à la section 38 (l'ethno/anthropo) du CNRS (son institution) avec une analyse qui tend à montrer que « la 38 » est une section importante pour son nombre de candidats et que corrélativement elle est peu dotée en poste [ne pourrait-on pas dire tout aussi bien l'inverse ?] et que les frontières disciplinaires sont rarement transgressées (les candidats ne se présentent qu'à une seule section).

<http://assisesethno.org/spip.php?article94>

Charles MacDonald revient sur un point faible de cette analyse (la proximité ou distance de la 38 avec d'autres sections) pour proposer l'usage plus pertinent de la théorie des jeux (stratégie des acteurs). Il en tire une distinction entre choix identitaires et choix opportunistes prioritaires qui pourrait être féconde, mais il resterait sans doute à analyser ses effets sur les candidatures.

<http://assisesethno.org/spip.php?article96>

---

## Doléances. Rubrique de suggestions ouvertes pour servir l'ethnologie.

Caroline Legrand proposait cette rubrique de suggestions d'actions concrètes pour améliorer les processus de recrutements et « pour "publiciser" le rôle et la place de l'anthropologie en France que ce soit auprès du grand public, des écoles, des entreprises ou des autres disciplines qui ne savent pas toujours à quoi l'on sert sinon faire joli sur un colloque » (on revient donc à une professionnalisation de l'ethnologie).

<http://assisesethno.org/spip.php?rubrique14>

Un premier cahier de doléances proposé concerne les concours (section 38 du CNRS et 20 du CNU).

<http://assisesethno.org/spip.php?article85>

Il est composé de commentaires dont le premier met les pieds dans le plat : impartialité des concours mis en cause, clientélisme, mandarinat... tandis que les critères d'évaluation (38 CNRS) ne sont toujours pas publiés : l'auteur anonyme propose de s'inspirer des pratiques en cours à l'étranger.

[Critères d'évaluation publiés depuis (peu) ici : <http://assisesethno.org/spip.php?article109>]

Éliane Daphy revient sur l'unicité du cas de la 38 et de ses critères d'évaluations non affichés et propose un travail collectif de rédaction de ces critères.

Un commentaire de Véronique Altglas, depuis Cambridge, propose justement de s'inspirer du cas britannique : notamment la prohibition de l'endogamie dans le recrutement, interdiction de contact entre porteurs et évaluateurs de projets, etc.

Le commentaire suivant de Caroline Legrand poursuit la réflexion en partageant son expérience d'audition en Grande-Bretagne où la considération des candidats par le jury (qui reflète évidemment beaucoup des rapports de force) est tout autre qu'en France. En autres, « l'évaluation de chaque dossier [est conduite] en fonction de critères objectifs précis [...]

rendus publics sur demande », ce qui tranche avec notre expérience hexagonale. L'auteur réfute à l'avance l'idée que cela n'est pas transposable en France.

Un deuxième cahier de doléances proposé concerne la composition des laboratoires et le travail des personnels ingénieurs par Éliane Daphy (elle-même ingénieure d'études).

<http://assisesethno.org/spip.php?article86>

Ses propositions vont dans le sens d'une transparence accrue : organigramme des laboratoires, statuts des uns et des autres — ne rendant plus invisibles les statuts précaires —, sources de financement, affichage transparent sur le site web du labo — en particulier les CV de chacun (ses suggestions sont précises et permettent une légitimité plus claire des choix de recrutements). Pour un fois, ne sont pas oubliés les personnels d'accompagnement des laboratoires (ITA et IATOS) dont les tâches et CV doivent aussi être à la transparence et le travail de recherche éventuel évalué. Le tout se doit d'être en intelligence avec l'affichage Labintel.

Un troisième cahier de doléances proposé concerne des propositions pour améliorer la situation des docteurs en anthropologie par Yannick Fer (lui-même docteur en anthropologie).

<http://assisesethno.org/spip.php?article87>

Cet article revient sur l'article d'A. Bonche (voir la rubrique « Ethnographions l'ethnologie en France ! ») en l'approuvant, mais en le nuancant par quelques mesures concrètes : limiter le nombre de doctorants par directeur de thèse, défendre la discipline pour son utilité sociale plus que pour ses institutions en place (filères d'anthropologie appliquée) et mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle » applicable aux chercheurs (un à-côté des emplois statutaires).

Un commentaire de Sophie Chevalier approuve tout en analysant pourquoi ce type de réflexion n'a pas été mené à terme auparavant : effet de structure de la discipline, « les réflexions collectives se sont généralement [plus] orientées sur les conditions de recherche que sur celles de l'enseignement et des étudiants en anthropologie... ». Elle propose concrètement une assise « objectives » aux débats par des statistiques sur les candidats et les cohortes de doctorants.

Les commentaires suivant approuvent et l'auteur précise ensuite sa pensée et lance son appel à commencer les travaux. Après un long silence (que l'on dira éloquent), je tente de relancer l'idée. Éliane Daphy nous précise que le rapport du colloque de 1977 avait déjà proposé « une excellente description des problèmes posés par la quantification des ethnologues », mais elle craint qu'il ne soit trop tard (en octobre) et s'interroge : « pourquoi personne n'a visiblement envie de quantifier, de clarifier, de produire des critères. De débattre » ?

-----  
Précisons que ces débats ce sont tenus dans le cadre de la rubrique « Hors-piste », mais qu'ils sont en résonance (voulue ou de fait) avec des débats tenus sur ce site (mais dans d'autres débats), sur le site de SLR ou sur la liste de diffusion docpostdoc-ethno) auxquels nous vous renvoyons.

SLR : <http://www.sauvonslarecherche.fr/>

docpostdoc-ethno : <http://fr.groups.yahoo.com/group/docpostdoc-ethno/>

AssisesEthno : <http://assisesethno.org/>

Vincent Battesti